



Paris, le 30 JUIN 2005

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu faire part à Monsieur Bertrand Delanoë de vos préoccupations concernant le projet de la société *Europalaces*, gestionnaire des cinémas Gaumont et Pathé, de cesser l'exploitation du cinéma *Gaumont Grand Ecran Italie*, et il m'a chargée de vous en remercier.

Au regard, notamment, de la baisse importante de la fréquentation que connaît cette salle, la société envisage effectivement de fermer cet établissement.

En juillet 1987, sur la base d'un projet architectural retenu pour l'aménagement d'un terrain de 5500 m², situé 18-20 place d'Italie, il avait été convenu qu'un complexe cinématographique serait exploité sur une période de quinze ans, à compter de la date d'achèvement du bâtiment, en l'occurrence le 24 décembre 1992. Après l'avoir acquis, la "Financière immobilière Indosuez SICOMI" en a donc concédé la jouissance à la société d'exploitation cinématographique Gaumont.

S'il n'apparaît ainsi pas possible d'empêcher la réaffectation que souhaite le gestionnaire et qu'autorise la convention signée avec la municipalité lors d'une précédente mandature, la Ville de Paris s'est néanmoins engagée à examiner très attentivement le devenir de cet espace, en concertation avec les riverains, et en tenant compte tant de l'évolution des pratiques culturelles que des besoins locaux en équipements publics et commerciaux dans ce secteur.

Sur cette base, un accord est d'ores et déjà intervenu pour que la société *EuroPalaces* installe au *Gaumont Rodin*, récemment fermé, la fondation Pathé qui mettra ses archives à disposition du public et des chercheurs. L'exploitant s'est également engagé à lancer un plan de rénovation du cinéma *Gaumont Fauvettes*.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Laurence ENGEL